



01

24 septembre 2020

Aménagement



L'essentiel sur...

Artificialisation d'espace : Mesure par les fichiers fonciers

Le plan biodiversité comprend un objectif ambitieux de « zéro artificialisation nette » (objectif 1,3) pour endiguer la disparition des espaces naturels et agricoles, réduire l'étalement urbain et développer le recyclage foncier. Les modalités d'application et de déclinaison à l'échelle des territoires sont en cours de définition. Dans ce contexte, et dans la continuité des politiques publiques de réduction de la consommation d'espace, l'état des lieux de l'artificialisation des sols est un enjeu majeur pour communiquer à partir de référentiels communs.

Pour rejoindre les ambitions du plan biodiversité, il est impératif de disposer d'outils d'observatoires précis et globaux ; c'est dans cette démarche que s'est investi l'État, en collaboration avec le Conseil Régional, dans le cadre de l'**observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains**.

Cet observatoire a développé un référentiel partagé qui se fonde sur une méthode de photo-interprétation et de croisement de données classifiant les sols en 4 quatre types d'espace : **naturels, agricoles, forestiers et urbains**.

L'étude du territoire par les fichiers fonciers apporte un **éclairage complémentaire**. L'analyse de ces données permet notamment une plus grande précision sur la qualification des espaces urbanisés.

Il est par exemple possible de distinguer les surfaces dédiées à l'habitat ou à l'économie, et d'avoir accès à un historique plus important.

Définition : Sont considérés comme artificialisés les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers – Source : « objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ? » – France Stratégie (2019)

Méthodologie : Les fichiers fonciers sont une source de données d'origine fiscale ; elle permet l'étude du foncier bâti cadastré. Cependant l'artificialisation liée aux infrastructures publiques (par exemple de transport) ou aux nouveaux bâtiments agricoles n'est pas prise en compte.

L'analyse des fichiers fonciers a été faite sur la base d'une analyse en détail (et non en flux) du millésime 2020. Ce millésime contient des données jusqu'à l'année 2017.

Résultats : Les résultats de cette exploitation des fichiers fonciers sont disponibles auprès du département aménagement et paysage de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : méthodologie de traitement des données, éléments de présentation, base statistique des données à l'échelle communales et projet cartographique clef en main pour chaque département.

Exemples d'exploitation des fichiers fonciers

Constats pour l'habitat

L'habitat est la vocation qui engendre la plus forte artificialisation d'espace.

La répétition de forme urbaine générique et peu qualitative (périurbanisation) contribue fortement à l'artificialisation ; ce phénomène explique en partie la forte consommation des années 1970. C'est l'une des raisons pour laquelle les aires urbaines de plus de 100 000 habitants concentrent 44 % de l'artificialisation pour l'habitat depuis 2000.

Constats pour l'économie

Les activités économiques, quoique dans une moindre mesure, artificialisent les sols à une vitesse importante (le taux d'évolution est de 2,05 % par an) et constante. La consommation d'espace est encore souvent perçue comme une nécessité pour le développement communal et intercommunal.

L'analyse infracommunale, disponible avec cette étude des fichiers fonciers, permet d'analyser plus finement ce mode d'urbanisation. Elle révèle, par exemple, que dans les territoires ruraux, la consommation foncière à vocation économique se concentre sur des zones artisanales émiettées et de faible qualité.

La vocation économique est donc un vecteur d'étalement et d'émiettement urbain, dans le cadre d'un développement ne prenant pas forcément en compte l'ensemble des besoins des entreprises (services mis à disposition, infrastructures de communication, accès à un bassin d'emplois, etc).

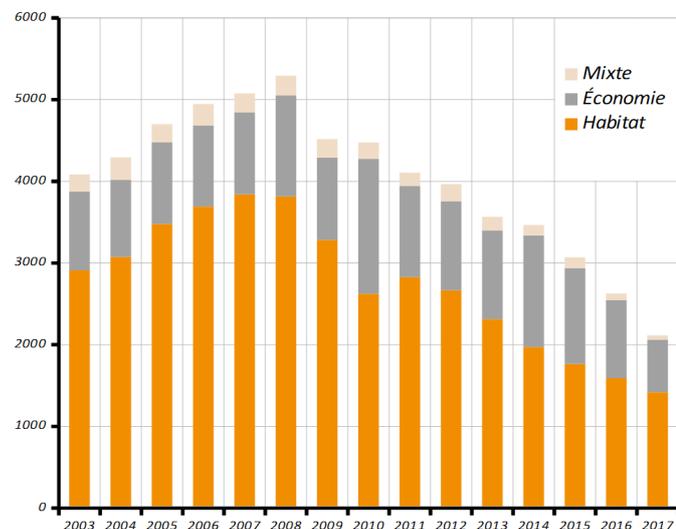


Figure 1: Artificialisation (en ha) par vocation, sur le périmètre régional

L'évaluation tendancielle montre que l'artificialisation, mesurée par l'exploitation des fichiers fonciers, évolue à la baisse ces dernières années. Cependant, ce phénomène est à relativiser, car elle concerne davantage la vocation habitat et la baisse est constatée par rapport aux années 2007-2008, qui sont des pics de consommation.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

15 rue Arthur Ranc

BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX

Tél : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

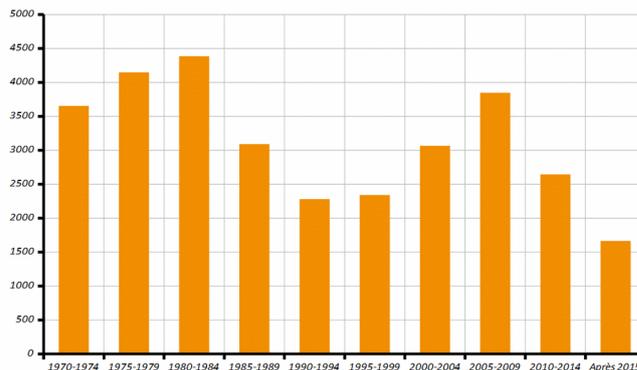


Figure 2: Artificialisation moyenne par an pour la vocation habitat par période, en ha

L'urbanisation un phénomène rural ?

Le débat sur l'artificialisation a tendance à se focaliser sur la croissance démographique de la métropole bordelaise et des pôles urbains d'influence régionale. Pourtant ces présomptions sont à nuancer.

Ce sont les pôles régionaux et les communes hors de l'armature urbaine régionale* qui s'artificialisent le plus vite. Ce constat est d'autant plus alarmant pour les communes hors de l'armature urbaine régionale, dont les dynamiques démographiques sont souvent faibles.

Consommation d'espace moyenne par habitant supplémentaire :

- Commune d'une aire urbaine de plus de 100 000 habitants : 473 m²
- Commune d'une aire urbaine de moins de 100 000 habitants : 1 124 m²

* NB : L'armature urbaine régionale fait référence à une étude portée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine en 2017. L'armature se fonde sur une étude statistique multicritère ; cette étude classe en 4 niveaux d'importance les 40 villes les plus influentes de la région.

Les données des fichiers fonciers par territoire sont disponibles, pour les obtenir contacter le département aménagement et paysage

Directrice de publication : Alice-Anne Médard

Rédacteur : Guillaume Pacot, Christophe Aufrère

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables

Mission Connaissance et Analyse des Territoires

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr>

Courriel : dpap.dap.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-0964